

## Manifestation du 14 Novembre 2015 : Pourquoi !?

### Contre le contrôle technique obligatoire à la revente !

- D'un côté des études indépendantes :

Une étude réalisée sur 3 ans dans 5 pays d'Europe avec le soutien de la Commission Européenne, a fait l'objet du [rapport MAIDS](#) qui met en exergue que l'état du véhicule n'est responsable que de 0,7 % de l'accidentalité des 2RM.

Le rapport du [Préfet Régis Guyot en 2008](#) a mis en évidence « *qu'il n'existe pas de statistiques officielles, d'études ou de recherches scientifiques documentées tendant à établir un lien de causalité effectif entre l'état d'un véhicule et l'accidentalité des utilisateurs* ».

- D'un autre côté plutôt des conflits d'intérêts où le rédacteur est juge et partie :

Le [lobbying Dekra](#) en 2014 auprès de la commission Européenne est tel, que c'est un rapport signé de leur main qui est pris en compte et qui dit que « *8% des accidents impliquant des motos sont dus ou liés à des défaillances techniques* ».

Ce même Dekra commande un [sondage](#) sur les mesures dévoilées par le gouvernement lors du Comité Interministériel de Sécurité Routière (CISR) du 2 octobre qui paraît dans la presse et qui annonce entre autre que « *81% des 1000 personnes interrogées sont favorables au contrôle technique obligatoire lors de la revente d'un deux-roues motorisé* ».



- ⇒ **Quelle est la réelle motivation ? Quel est le fondement réel de ce contrôle technique ?**

### Contre le débridage conditionné par la présence de l'ABS !

Pour mémoire, en 1985, le gouvernement français partant du postulat que la vitesse est responsable des accidents, décide de limiter la puissance des 2RM à 100 CV.

Cette mesure unique en Europe perdurera pendant 30 ans, jusqu'à ce que l'Union Européenne intime à la France d'y mettre un terme dans un souci d'harmonisation => **Les motos neuves ne seront plus bridées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.**

(En même temps, la légitimité de cette mesure a été remise en cause étant donné qu'aucune corrélation entre configuration sans bridage et accident n'a pu être mise en exergue, en comparant notamment l'accidentologie des modèles hors France et en France.)

Concernant le parc de motos antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le gouvernement veut **conditionner le « rétrofit » (la remise en état d'origine) à la présence de l'ABS.**

Sans contester l'utilité de ce dernier :

**quel est le rapport entre la puissance et le freinage ?**

**Il n'y en a pas ! Un véhicule lancé à 80 km/h aura la même distance de freinage qu'il soit bridé ou pas !**

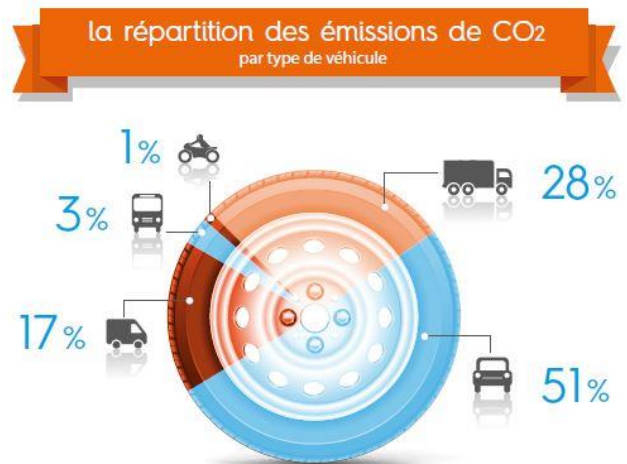
De plus, le marché de l'occasion des véhicules sans ABS se verra dévalorisé au détriment des propriétaires, des revendeurs et ... de l'Etat qui collectera moins de TVA.

## Contre les restrictions de circulation : La mairie de Paris interdit la circulation des deux roues motorisés antérieurs à 2000 à compter de janvier 2016 !

Même l'ADEME considère le 2RM comme une alternative crédible à la voiture, notamment en ville : 80% des automobilistes rouleraient seuls dans leur auto, un 2RM émet moins de CO<sub>2</sub> tout en ne stagnant pas dans les bouchons, et est 3 à 4 fois moins vorace en terme de place.

A l'heure où [L'Union européenne relève les seuils d'émission de gaz polluants pour les moteurs diesels](#) suite au Scandale Volkswagen, on s'acharne sur une population qui représente [1% de la pollution des transports routiers](#) sachant que ces [derniers sont responsables de 15% de l'émission totale de particules fines](#).

Cela peut ne pas concerner que [Paris](#) : Le projet de loi sur la transition énergétique permet aux maires d'une commune de plus de 100 000 habitants et aux présidents d'agglomérations de plus de 100 000 habitants où un plan de protection de l'atmosphère a été ou doit être adopté, de créer, sur tout ou partie de leur territoire, des « zones de circulation restreinte ».



=> La Moto n'est pas un problème, mais LA solution !

## La Fédération Française de Motards en Colère l'est-elle systématiquement ?

L'objectif de la Fédération Française des motards en Colère est de fédérer les usagers des deux roues et trois roues motorisés (du cyclo au gros cube), autour des valeurs qui ont motivé sa création et continuent de l'animer.

Elle agit pour la sécurité et le partage de la route sur la base du développement de l'information, de la prévention et de la formation. Elle fait prévaloir la connaissance et la prise de conscience plutôt que les mesures répressives.

Elle met en place formations et actions de prévention avec [l'ERJ \(Education Routière Jeunesse\)](#) qui a pour ambition de proposer à chaque tranche d'âge scolaire, de la maternelle au lycée, un ensemble d'actions de sensibilisation à la sécurité routière cohérentes et adaptées.

Plus localement sur Toulouse, [l'antenne FFMC31 anime](#) :

- Des sessions d'autoévaluation à la conduite moto sur le circuit Daniel Pescheur,
- Des balades pédagogiques,
- Des stages de conduite sur route avec l'AFDM (Association pour la Formation des Motards),
- Des sessions de sensibilisation à l'entretien de sa moto,
- Des formations premiers secours dédiés moto,
- Des interventions en entreprise lors de journées de sécurité routière.
- Des animations lors de journées EDSR (Escadron Départemental de Sécurité Routière) avec les motards de la Gendarmerie et de la Police.